

À L'USAGE DE LA VILLE

DEMANDE DE RÉVISION

reçu le

N°
Matricule

Vous devez obligatoirement avoir un numéro de dossier (requête et plainte) en traitement afin de pouvoir faire une demande de révision.

Pour qu'une demande de révision soit admissible, elle doit obligatoirement être suffisamment détaillée et fournir tous les renseignements nécessaires permettant une intervention.

Le présent formulaire doit être transmis au comité réviseur dans un délai maximum de 30 jours suivant la conclusion émise par le Service urbanisme, environnement et développement économique.

COÛT DE LA DEMANDE

(30,00\$) à faire parvenir à la Ville (par chèque) au dépôt de votre demande.

Identification du plaignant

Nom :

Adresse postale :

Ville :

Code postal :

Téléphone / résidence :

Téléphone / travail :

Courriel :

Identification de la plainte

Date de la tentative de régler le problème avec la personne concernée avant le dépôt de la plainte :

Nom de la personne concernée :

Lien ou titre :

Numéro / dossier en traitement :

Date de la réception de l'avis écrit par le Service d'urbanisme et d'environnement :

RÉSUMÉ DE LA PLAINTÉ DÉPOSÉE PRÉCÉDEMMENT

QUE SOUHAITEZ-VOUS OBTENIR EN EFFECTUANT CETTE NOUVELLE DÉMARCHE ?

DÉCRIVEZ LA SITUATION ACTUELLE ET LES ÉVÈNEMENTS QUI ONT EU LIEU

À L'USAGE DE LA VILLE

- Révision admissible
- Révision non admissible

Signature de la direction :

Date :

La Ville de Rivière-Rouge est soumise à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, les plaintes traitées demeurent confidentielles. Les renseignements confidentiels et personnels ne sont pas divulgués ni verbalement ni par écrit.

IMPORTANT : Les formulaires de demande de révision non signés et dont le plaignant aurait omis, volontairement ou non, de s'identifier (nom, prénom, adresse, téléphone) seront rejetés et non traités. Le coût d'une demande de révision doit avoir été reçu afin que nous puissions procéder à l'analyse de celle-ci.



Signature du plaignant :

Date :

Faire parvenir le formulaire complété et signé au comité réviseur à comitereviseur@riviere-rouge.ca ou par la poste à

Ville de Rivière-Rouge
Comité réviseur
25, rue L'Annonciation sud
Rivière-Rouge (Québec) J0T 1T0

La révision d'un dossier est traitée dans un délai de 45 jours. Ce délai couvre la période comprise entre la date de l'accusé réception de la révision admissible et la date de la lettre faisant état des conclusions de l'analyse.

Lorsque le contexte d'une révision admissible nécessite une expertise ou des moyens spécifiques, le délai de traitement est prolongé et le plaignant en sera alors informé.

Version mise à jour, mars 2023